

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1760

11 septembre 2009

### SOMMAIRE

<b>A Investments S. à r.l.</b> .....	<b>84444</b>	<b>Gef Real Estate Holding</b> .....	<b>84440</b>
<b>Albali Invest S.A.</b> .....	<b>84442</b>	<b>General Floor S.à r.l.</b> .....	<b>84434</b>
<b>Alce Investment I S.à r.l.</b> .....	<b>84443</b>	<b>Girimob S.A.</b> .....	<b>84480</b>
<b>Alov S.à r.l.</b> .....	<b>84476</b>	<b>Grian 86 Holding S.à r.l.</b> .....	<b>84443</b>
<b>Anphiko Asset Management S.A.</b> .....	<b>84480</b>	<b>Grian 86 Holding S.à r.l.</b> .....	<b>84439</b>
<b>Arminius Commercial 2 S. à r.l.</b> .....	<b>84436</b>	<b>Horizon French Property Partnership Ma-</b>	
<b>Arminius Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>84444</b>	<b>agement S.à r.l.</b> .....	<b>84435</b>
<b>Arminius Residential Sarl</b> .....	<b>84439</b>	<b>Imatec-Innovative Machine Technology</b>	
<b>Art Investments International S.A.</b> .....	<b>84480</b>	.....	<b>84440</b>
<b>Art Investments International S.A.</b> .....	<b>84480</b>	<b>Immo-Light</b> .....	<b>84441</b>
<b>Art Investments International S.A.</b> .....	<b>84480</b>	<b>International Car Exchange</b> .....	<b>84441</b>
<b>Artistic Investments S.A.</b> .....	<b>84437</b>	<b>International Participation - Inparfin - S.A.</b>	
<b>Astut Azur S.A.</b> .....	<b>84466</b>	.....	<b>84443</b>
<b>Axel S.A.</b> .....	<b>84444</b>	<b>International Stones S.A.</b> .....	<b>84435</b>
<b>Balin S.A.</b> .....	<b>84437</b>	<b>Invest Games S.A.</b> .....	<b>84464</b>
<b>Boca S.à r.l.</b> .....	<b>84436</b>	<b>Itten S.A.</b> .....	<b>84443</b>
<b>BWA Lux S.à r.l.</b> .....	<b>84445</b>	<b>La Cave d'Anne-Charlotte S.A.</b> .....	<b>84438</b>
<b>BWI Company Limited S.A.</b> .....	<b>84467</b>	<b>Lotar Investissements S.A.</b> .....	<b>84442</b>
<b>Cartwright II S.à r.l.</b> .....	<b>84437</b>	<b>Luxmec S.A.</b> .....	<b>84439</b>
<b>Cartwright II S.à r.l.</b> .....	<b>84437</b>	<b>Malasi S.A.</b> .....	<b>84442</b>
<b>Cartwright I S.à r.l.</b> .....	<b>84438</b>	<b>Maloco S.A.</b> .....	<b>84440</b>
<b>Cartwright I S.à r.l.</b> .....	<b>84435</b>	<b>Mark IV Holdings Finance S.C.S.</b> .....	<b>84442</b>
<b>Cartwright I S.à r.l.</b> .....	<b>84436</b>	<b>Maths S.A.</b> .....	<b>84442</b>
<b>CELSIUS EUROPEAN Lux 3 S.à r.l.</b> .....	<b>84438</b>	<b>OCM Luxembourg POF IV GLP Blocker</b>	
<b>Citco C&amp;T Holdings (Luxembourg) S.à r.l.</b>		<b>S.à r.l.</b> .....	<b>84445</b>
.....	<b>84443</b>	<b>Ostohurd S.A.</b> .....	<b>84453</b>
<b>Cognis S. à r.l.</b> .....	<b>84441</b>	<b>Porzentrum S.à r.l.</b> .....	<b>84436</b>
<b>COLONY BOOC INVESTOR (Lux) S.à r.l.</b>		<b>Proppy S.A.</b> .....	<b>84438</b>
.....	<b>84461</b>	<b>Pyxis Holding S.A.</b> .....	<b>84439</b>
<b>COMPUTER RESOURCES INTERNA-</b>		<b>SDL Brand Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>84441</b>
<b>TIONAL (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>84434</b>	<b>SDL Investments I S.à r.l.</b> .....	<b>84441</b>
<b>COMPUTER RESOURCES INTERNA-</b>		<b>Socavia II S.à r.l.</b> .....	<b>84440</b>
<b>TIONAL (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>84435</b>	<b>Top One Investment S.A.</b> .....	<b>84457</b>
<b>e-Business &amp; Resilience Centre</b> .....	<b>84434</b>	<b>Viva Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>84454</b>
<b>Exinter S.à r.l.</b> .....	<b>84441</b>	<b>Waicor Immobilière S.A.</b> .....	<b>84434</b>
<b>G.B.M. Trading S.A.</b> .....	<b>84444</b>		

**Waicor Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 43.086.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 21 novembre 2008 que les Administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société de Maison Cravatte, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2008152552/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00106. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080180279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**General Floor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 17, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 104.704.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 décembre 2008.

*Pour copie conforme*

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2008152519/231/14.

(080180465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 36.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.*

*CRI (Luxembourg) S.A.*

*2, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange, G.-D. Luxembourg*

*Signatures*

Référence de publication: 2009097960/13.

(090117123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**e-Business & Resilience Centre, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 72.585.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/07/2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl, Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009097940/12.

(090116780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**International Stones S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERNATIONAL STONES S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009097942/12.

(090117005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 36.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.*  
CRI (Luxembourg) S.A.  
2, rue Jean Engling, L-1466 Dommeldange, G.-D. Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2009097961/13.

(090117125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Horizon French Property Partnership Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 115.159.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Horizon French Property Partnership Management S.à r.l.  
Wim Rits  
Gérant B

Référence de publication: 2009097931/14.

(090116788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Cartwright I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 107.526.

Le bilan et l'annexe au 30 mars 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARTWRIGHT I S.à R.L.*  
FIDALUX S.A.  
Le domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2009097964/15.

(090117130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Porzentrum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5241 Sandweiler, 44, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 23.423.

Suite à des cessions de parts, les cinq cents parts (500) de 25 € (vingt-cinq) chacune, sont réparties comme suit:

- L'association sans but lucratif « ŒUVRES PAROISSIALES DE SANDWEILER » avec siège social à 44, rue Principale L-5241 Sandweiler, inscrite de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro F5728, cinq cents parts sociales (500)

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008152783/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW06874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009097941/12.

(090117010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Arminius Commercial 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009098015/12.

(090116942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Cartwright I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.526.

Le bilan et l'annexe au 30 mars 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CARTWRIGHT I S.à R.L.

FIDALUX S.A.

Le domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2009097963/15.

(090117129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Cartwright II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.527.

Le bilan et l'annexe au 30 mars 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARTWRIGHT II S. à R.L.*

FIDALUX S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009097965/15.

(090117132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Cartwright II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.527.

Le bilan et l'annexe au 30 mars 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARTWRIGHT II S.à R.L.*

FIDALUX S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009097966/15.

(090117134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Balin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 45.997.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009098006/12.

(090117138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Artistic Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 78.844.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARTISTIC INVESTMENTS S.A. (en liquidation), Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009098009/12.

(090117059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Cartwright I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 107.526.

Le bilan et l'annexe au 30 mars 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARTWRIGHT I S.à R.L.*

FIDALUX S.A.

*Le domiciliataire*

Signature

Référence de publication: 2009097962/15.

(090117127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**La Cave d'Anne-Charlotte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.499.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA CAVE D'ANNE CHARLOTTE S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009098010/12.

(090117060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**CELSIUS EUROPEAN Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martina Schümann / Godfrey Abel

*Gérants*

Référence de publication: 2009097950/11.

(090116978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Proppy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 55.837.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale  
extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juillet 2009*

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Mademoiselle Mariagrazia RINALDI, comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

PROPPY S.A.

Daniele MARIANI / Alexis DE BERNARDI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009098038/16.

(090116415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Arminius Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 128.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009098016/12.

(090116945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Pyxis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 59.414.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale  
extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 14 juillet 2009*

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
PYXIS HOLDING S.A.  
Regis DONATI / Louis VEGAS-PIERONI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009098040/16.

(090116442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Luxmec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 83.216.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale  
ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juillet 2009*

Monsieur BOSCHI Fabio, administrateur de sociétés, 16, Corso Concordia, I-20122 Milan, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de signature B en remplacement de Monsieur CEI Maurizio, administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme  
LUXMEC S.A.  
Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009098041/16.

(090116446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Grian 86 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009097946/10.

(090116993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Imatec-Innovative Machine Technology, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.368.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2008 que:

L'Assemblée générale décide de nommer comme membre additionnel du conseil de gérance Monsieur Armand LAMBERT, demeurant L-3738 Rumelange, 1, rue Emile Lux, né le 30 juillet 1954 à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

IMATEC S.à r.l.

Pour le Conseil de Gérance

Signature

Référence de publication: 2009098035/16.

(090116596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Maloco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.435.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MALOCO S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009098011/12.

(090117063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Gef Real Estate Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 21.066.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009098014/10.

(090116937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Socavia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 106.097.

*Extrait des principales résolutions prises par le liquidateur en date du 27 novembre 2008*

Le liquidateur décide de transférer le siège social du 28, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers L-1835 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour Fuduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Liquidateur de Socavia II S.à r.l. (en liquidation)

Référence de publication: 2008152554/1652/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01869. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.



**Exinter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 4, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.904.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 décembre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008152511/222/10.

(080180337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Immo-Light, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.836.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 décembre 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008152512/222/10.

(080180323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**ICARE, International Car Exchange, Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 45, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 50.767.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53449 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152513/211/10.

(080180299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**SDL Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SDL Brand Investments I S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.059.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53343 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152516/211/11.

(080180231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

---

**Cognis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.447.

Par résolution signée en date du 3 août 2009, l'associé unique a décidé de nommer Annick Clérinx, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 31 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108995/13.

(090130646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Albali Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 120.859.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009097933/10.

(090116779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Maths S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 78.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009097934/10.

(090116827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Malasi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 81.143.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009097935/10.

(090116822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Lotar Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 91.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009097936/10.

(090116816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Mark IV Holdings Finance S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 70.400.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 28/02/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009109120/14.

(090130564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Itten S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 117.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009097937/10.

(090116811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**International Participation - Inparfin - S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 23.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009097938/10.

(090116806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Grian 86 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 116.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009097945/10.

(090116997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Alce Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Alce Investment I S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009097944/12.

(090117000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 117.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009097949/12.

(090116982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**A Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.164.

## EXTRAIT

Résultant du Conseil de Gérance en date du 31 octobre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant unique ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 7 novembre 2008.

Richard Brekelmans

Référence de publication: 2008152538/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05148. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**G.B.M. Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 75.806.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.B.M. TRADING S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009098012/12.

(090117066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Axel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.136.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009097953/12.

(090117224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Arminius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 107.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009098018/12.

(090116949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**BWA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 141.597.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53253 ont été déposés au Registre de Commerce des Sociétés et Associations.  
Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152514/211/9.

(080180295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**OCM Luxembourg POF IV GLP Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 133.293.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

OCM LUXEMBOURG POF IV AIF (Delaware) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

represented by Claire-Marie Darnand, avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 30, 2007,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCM LUXEMBOURG POF IV GLP BLOCKER S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - allocation of profits

##### Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.



15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

## VI. Dissolution - liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, OCM LUXEMBOURG POF IV AIF (DELAWARE) S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,800 Euros.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Justin Bickle, company manager, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom;

- Mr. Hugo Neuman, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mr. Jean-Pierre Baccus, accountant, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg;

- Mr. Szymon Dec, company manager, born on 3 July 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; and

- Mr Martin David Graham, lawyer, born on December 7, 1978 in Glasgow, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

OCM LUXEMBOURG POF IV AIF (DELAWARE) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Claire-Marie Darnand, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2007,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Dénomination - siège social - objet social - durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCM LUXEMBOURG POF IV GLP BLOCKER S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### IV. Assemblée générale des associés

##### Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

##### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

##### Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

##### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, OCM LUXEMBOURG POF IV AIF (DELAWARE) S.à r.l., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.800.- Euros.

### *Décisions de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Justin Bickle, gérant de sociétés, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, Royaume-Uni;

- M. Hugo Neuman, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- M. Jean-Pierre Baccus, comptable, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, demeurant au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg;

- M. Szymon Dec, gérant de sociétés, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg; et

- M. Martin David Graham, juriste, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.-M. Darnand, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007. Relation: LAC/2007/33915. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135080/211/423.

(070156310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

**Ostohurd S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.040.

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A apparu:

Monsieur Hugo JANKOWITZ, informaticien, demeurant à L-5405 Bech-Kleinmacher, 68, route du Vin.

La partie comparante déclare être l'associé unique de la société anonyme CONNEXION S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, inscrite sous le numéro B 45.040 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg du 14 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 536, du 8 novembre 1993. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2002 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 130, du 8 février 2003.

Le capital social est fixé au montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La partie comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Changement de la dénomination de la société en "OSTOHURD S.A." et modification afférente de l'article 1 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
- 2) Modification des articles 5 et 6 des statuts.
- 3) Révocation de deux membres du conseil d'administration et nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration pour la durée de six ans. Nomination d'un commissaire de la société pour la durée de six ans.

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en "OSTOHURD S.A." et de modifier l'article 1 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "OSTOHURD S.A."."

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi."

L'associé unique décide d'ajouter à l'article 6 des statuts la phrase suivante:

"Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

*Troisième résolution*

L'associé unique révoque comme membres du conseil d'administration de la société Madame Térésa Jill Jankowitz et Monsieur Giovanni Agresti Fiumara et nomme comme membre unique du conseil d'administration Monsieur Hugo JANKOWITZ, prénommé.

Est nommé commissaire de la société pour la durée de six ans Monsieur Richard Turner, réviseur d'entreprise, demeurant à L-1354 Luxembourg, 14, rue du Carmel.

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire de la société prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2015.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. JANKOWITZ, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 31 juillet 2009. Relation: REM/2009/989. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 5 août 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009108198/64.

(090129921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Viva Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.300.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.255.

In the year two thousand and nine, on the third day of August

In front of Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of Viva Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 112.255

The meeting is composed by the sole member, Viva Holdings Limited, a private limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at the offices of Offshore Incorporations Limited, P.O. box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Sole Shareholder");

Here represented by Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

After the foregoing was approved by the existing Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its current amount of EUR 1,300,000.- to two million three hundred thousand euro (EUR 2,300,000.-) by the issue of 1,000 (one thousand) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 90,000 ordinary shares of PLN 50 (the "Polish Shares"), Viva Manufacturing (Poland) Sp. Z o.o., a company organised under the laws of Poland, having its registered office at Avenue XX-Lecia 23D, Teresin, Poland ("Viva Poland").

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription of the increase of capital of one million euro (EUR 1,000,000.-) subject to an issue of 1,000 (one thousand) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in in kind of the Polish Shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of one million euro (EUR 1,000,000.-) subject to an issue of 1,000 (one thousand) new shares having a par value of EUR 1,000 (one thousand euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of the Polish Shares.

*Evaluation*

The value of this contribution in kind is of one million Euro (EUR 1,000,000.-).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.



*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

*Effective implementation of the contribution*

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- it is the sole legal owner of the Polish Shares;
- the Polish Shares are in registered form and is fully paid up;
- the Polish Shares are free from any lien, charge, option and encumbrance or any other third party rights;
- the Polish Shares are not the object of a dispute or claim;
- the Polish Shares are freely transferable, with all the rights attached thereto;
- Viva Poland is duly incorporated and validly existing under the laws of Poland;

and

-to its knowledge, Viva Poland is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to the Sole Shareholder at the date hereof which could lead to such court proceedings.

*Managers' intervention:*

Thereupon intervened:

Alfred Choi, Shung Yan Wong, Xavier Pauwels and Gerard Becquer, acting as managers of the Company, each of them represented here by Flora Gibert, prenamed by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the Share, and confirm the validity of the subscription and payment.

*Declaration*

The documentation related to the true and unconditional transmission of the shares constituting the contributed asset has been considered convincing and sufficient and the contribution is therefore effectively implemented.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 8 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 8. Share capital.** The share capital is fixed at two million three hundred thousand euro (EUR 2,300,000.-) represented by two thousand three hundred (2,300) shares (the "Shares") with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, totally paid up.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about four thousand Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le trois août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise VIVA Luxembourg Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 112.255

L'assemblée est composée de l'associé unique, VIVA Holdings Limited, une société de droit Anglais, ayant son siège social à Offshore Incorporations Limited, P.O. box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (l'"Associé Unique");

Ici représentée par Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

L'associé unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'euros (EUR 1.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000) à deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000.-) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, la totalité devant être entièrement libérée par apport en nature de 90.000 (quatre-vingt dix mille) parts sociales ordinaires de PLN 50.- (cinquante Zloty) (les "Parts Sociales Polonaises") de Viva Manufacturing (Poland) Sp. Z o.o., société du droit polonais ayant son siège social au Avenu XX-Lecia 23D, Teresin, Pologne ("Viva Poland").

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital d'un million euros (EUR 1.000.000.-) par émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, la totalité devant être entièrement libérée par un apport en nature des Parts Sociales Polonaises.

#### *Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représentée par son mandant, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant d'un million euros (EUR 1.000.000.-) par l'émission de mille (1.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, la totalité devant être entièrement libérée par apport en nature des Parts Sociales Polonaises.

#### *Evaluation*

Cet apport est évalué à un million euros (EUR 1.000.000.-).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

#### *Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

#### *Mise en œuvre effective de l'apport*

L'Associé Unique, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- Il est seul propriétaire des Parts Sociales Polonaises;
- Les Parts Sociales Polonaises sont nominatives et entièrement libérées;
- Les Parts Sociales Polonaises sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- Les Parts Sociales Polonaises ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- Les Parts Sociales Polonaises sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
- Viva Poland est dûment constituée et existe valablement en droit polonais; et
- A sa connaissance, Viva Poland ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de l'Associé Unique à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires.

#### *Intervention des gérants*

Ci-après sont intervenus:

Alfred Choi, Shung Yang Wong, Xavier Pauwels et Gérard Becquer, agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par Flora Gibert, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport en nature, son évaluation, et le transfert effectif de l'Action, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

#### *Déclaration*

La documentation relative à la transmission effective et inconditionnelle des biens apportés a été considérée comme convaincante et suffisante et en conséquence l'apport est effectivement réalisé.



## Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8. Capital.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000.-), représenté par deux mille trois cents (2.300.-) parts sociales (les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts."

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ quatre mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108221/168.

(090130556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Top One Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.675.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

La société GREEN APPLE CORP., ayant son siège social à Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles,

ici représentée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 30 juillet 2009 laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "TOP ONE INVESTMENT S.A."

La société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que tou-

tefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (Cent Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

**Art. 6.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

#### Administration - Surveillance

**Art. 7.** Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé "administrateur unique", jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

**Art. 9.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

**Art. 14.** Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

### Assemblée générale

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

**Art. 18.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

**Art. 19.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 20.** L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être

valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

**Art. 21.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

**Art. 22.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 23.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 24.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 25.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

### **Disposition générale**

**Art. 26.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures en 2010.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents Euro.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare souscrire la totalité des 310 (Trois cent dix) actions et les libérer entièrement par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (Trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Administrateur;

c) Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg; Administrateur;

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2011.

5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.

6.- L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31824. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108187/208.

(090130041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

### **COLONY BOOC INVESTOR (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 15.000,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 96.977.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Colony Booc Investor (Lux) S.à r.l., société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 5 novembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 1353 du 19 décembre 2003, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96.977.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- Décision de mise en liquidation de la Société

- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N ° B 88.540 en qualité de liquidateur avec détermination des pouvoirs, qui lui sont conférés pour mener à bien la liquidation de la Société, ainsi qu'il suit:

Le liquidateur, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire, en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel aux associés à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges,

hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

II - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III - Qu'il résulte de ladite liste de présence que les six cent (600) parts sociales représentant la totalité du capital social sont représentées à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés ayant déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux droits et formalités de la convocation.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Conformément à la loi, la Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation".

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l. ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui elle confère les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Tous pouvoirs sont conférés au Liquidateur pour représenter la Société dans toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par eux, en nature ou en numéraire en ce compris la possibilité pour le liquidateur, sous réserve des droits des créanciers, de faire, s'il le juge utile, tout versement provisionnel aux associés à titre d'acompte sur boni de liquidation.

Il peut notamment, sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et tous droits y attachés, donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'il ne s'agissait pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; étendre à toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et ans indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaut.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Colony Booc Investor (Lux) S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary,



residing in Junglinster, on November 5<sup>th</sup>, 2003, published in the Mémorial C, number 1353 dated December 19<sup>th</sup>, 2003, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under the number B 96.977.

The extraordinary general meeting is opened at 2.00 p.m. with Mrs Flora Gibert professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I - The agenda of the meeting is the following:

- Decision to put the Company into liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.530 and having its registered office 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the Liquidator and to give the liquidator all powers necessary to carry out the liquidation of the Company, as follows:

The Liquidator, to whom are granted the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law on commercial companies dated 10<sup>th</sup> August 1915 as amended, may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their share holding, in kind or in cash, including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

II - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

III - It results from the said attendance list that the six hundred (600) shares representing the entirety of the corporate capital are represented at the present meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda, all the shareholders having declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes, unanimously, the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

In accordance with the Law, the Company shall be deemed to exist for the purpose of its liquidation until completion of the liquidation. During this liquidation period, the corporate name will be followed by the mention "in liquidation".

*Second resolution*

The General Meeting appoints as liquidator:

Colony Luxembourg having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg law on commercial companies dated 10<sup>th</sup> August 1915 as amended.

The Liquidator may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operations being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their share holding, in kind or in cash including the possibility for the liquidator, subject to the rights of the creditors, to make, at its sole discretion, interim payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders.

The said Liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries,

garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interests to the company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred Euros.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by an English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2009. Relation: LAC/2009/31351. Reçu douze euros (12 euros).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108286/165.

(090130272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Invest Games S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.166.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of July.

Before Us, Maitre Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lottomatica Group S.p.A., a company existing under the laws of Italy, with registered office at 56/D Viale del Campo Boario, I-00154 Rome, registered with the Companies Register of Rome under number 08028081001, represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao-Conde, private employee, with professional address at 5, Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy established under private seal, (the "Sole Shareholder").

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Invest Games S.A. is a public limited liability company ("société anonyme"), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 113.166 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maitre Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, on 27 December 2005 and published on 30 March 2006 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 657, page 31495, (hereafter referred to as the "Company"); and
- the articles of association of the Company have been modified one time pursuant to a deed drawn up by Maitre Joseph Elvinger, pre-named, on 29 June 2006 and published on 14 September 2006 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1721, page 82584 (the "Articles").

This being declared, the appearing party owner of the twenty-four million eight hundred thousand shares (24,800,000) representing the entire share capital of the Company has immediately taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change, with immediate effect, the Company's object.

*Second resolution*

Considering the foregoing, the Sole Shareholder resolves to amend article 4. of the Articles, which shall henceforth read as follows;

"4.1. The Company's object is to create, control, promote and develop, manage directly or otherwise, any financial, commercial, industrial transactions, movable or real estate properties.



4.2. Further the object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign entities or companies, the acquisition by purchase, exchange, subscription, contribution or any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of shares and other securities of any kind; the control and the development of these participations, among others by way of granting the companies, to which it is interested in, and occasionally to third parties, assistance, loans, advances or guarantees.

4.3. In a general manner, the Company may render any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company.

4.4. The Company may develop any other financial operation and use its funds or the funds received from its subsidiaries and affiliates, which are concentrated in its hands, for the creation, management, development and the liquidation of portfolios consisting of titles, intellectual property rights, patents, know-how, trademarks and services brands, copyrights, technical patterns, logos, distinctive signs for the rallying of customers and licenses under any form whatsoever, likely to be legally protected and exclusively held or not, the acquisition by way of contribution, subscription, definitive agreement or call option and any other form whatsoever of titles and rights, the realization by way of sale, transfer, exchange, definitive agreement, dation-in-concession or otherwise and the development of these rights and business without taking advantage of any specific tax regime organized by the law of July 31, 1929 and modifying legal provisions on holding companies."

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### **A COMPARU:**

Lottomatica Group S.p.A., société de droit italien ("Società Per Azioni"), ayant son siège social à 56/D, Viale del Campo Boario, I-00154 Rome, Italie, inscrite auprès du Registre de commerce de Rome sous le numéro 08028081001, représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao-Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, Actionnaire Unique").

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Invest Games S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 113.166 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 27 décembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 657 du 30 mars 2006, page 31495 (ci-après dénommée la "Société"); et

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par, Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 29 juin 2006, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1721 du 14 septembre 2006, page 82584 (les "Statuts").

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les vingt-quatre millions huit cent mille (24.800.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer avec effet immédiat l'objet social de la Société.

#### *Second résolution*

En conséquence de la décision prise ci - avant, l'Actionnaire Unique, décide de modifier l'article 4. des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

"4.1. La Société a pour objet de créer, contrôler, promouvoir et développer, administrer, en gestion directe ou autrement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.

4.2. La Société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises entités ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse et occasionnellement à des tiers de tous concours, prêts, avances ou garanties.

4.3. D'une manière générale, la Société pourra apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société.

4.4. La Société peut développer toutes autres opérations financières et employer ses fonds et ceux recueillis de ses filiales et affiliées, qu'elle concentre sur elle, à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle, brevets, droits de savoir-faire, marques de fabrique ou marques de services, droits de reproduction et droits d'auteurs, dessins industriels, logos, signes distinctifs de ralliement de clientèle et licences de toute origine ou nature, que ces droits soient susceptibles de protection juridique et d'appropriation exclusive ou non, l'acquisition par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange, de prise ferme, de dation en concession ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et droits, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 et les lois modificatives sur les sociétés de participations financières, aussi dites sociétés holding."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.  
Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 août 2009. Relation: EAC/2009/9646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009108279/124.

(090130505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

#### **Astut Azur S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 86.396.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le douze août.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain YOUNÈS, conseiller, demeurant à F-83440 Montauroux, Chemin La Frieste, Quartier Narbonne, ici représenté par Monsieur Fernand DICHTER, fiscaliste, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber, en vertu d'une procuration datée du 10 août 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ASTUT AZUR S.A.", ayant son siège social à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Bieber, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.396, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 février 2002, publié au Mémorial C numéro 896 du 12 juin 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier préqualifiée en date du 3 mars 2008, publié au mémorial C numéro 816 du 3 avril 2008.

II.- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10), intégralement libéré.

III.- Que le comparant dûment représenté en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la dite société "ASTUT AZUR S.A."

IV.- Que le comparant dûment représenté est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, il déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.

V.- Que le comparant dûment représenté déclare que les dettes connues seront payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur, le tout en présence du notaire instrumentaire.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 26, rue Nicolas Bieber, L-4033 Esch-sur-Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connus du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.DICHTER, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 août 2009. Relation: EAC/2009/9832. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009108873/48.

(090130649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

### **BWI Company Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.667.

#### STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fifth day of the month of August.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"BWI Company Limited", a company incorporated under the laws of Hong Kong with registered office at Unit 6601, 66/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong and registered with the Companies Registry of Hong Kong under number HK 1351326 represented by Maître Valérie BIDOUL, avocate, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 27 July 2009, such proxy to be registered together with the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société anonyme under the name of BWI Company Limited S.A. which is hereby established as follows:

#### ARTICLES OF INCORPORATION

**Art. 1. Form and Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of "BWI Company Limited S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner and the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may borrow in any form and may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt securities. The Company may grant loans (whether subordinated or unsubordinated) or other forms of financing to any company. It may also lend funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities) to its subsidiaries and affiliated companies.

The Company may also give guarantees and grant security (including upstream and cross-stream) in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects provided the Company will not enter into operations or transactions that would result in it being engaged in an activity that would be subject to license requirements or that would be a regulated activity of the financial sector.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of thirty-one thousand (31,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholders) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last business day in May of each year at 10:00. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the last name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") or by a Board of two (2) directors who do(es) not need to be (a) shareholder(s) of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his



colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can, but may not, be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) (a) the joint signatures of any two directors of the Board if the Board has at least three members or (b) the sole signature of any director of the Board if the Board has two members or (c) the signature of the Sole Director in the case of a Sole Director or (ii) the (joint) signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 20. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty-one thousand (31,000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 25% (twenty-five per cent) so that the sum of seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 7,750.-) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Costs*

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred by or charged to the Company as a result of its incorporation, is estimated at one thousand five hundred euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held on or about the last business day of May 2010 at 10:00:

- Mr Zijian ZHAO, business executive, residing at 47440 Michigan Ave., Suite 100, Canton, Michigan 48188 USA;
- Mrs Céline PIGNON, avocate, 8 rue des Prés, L-8039 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held on or about the last business day of May 2010 at 10:00:

- Mr Bishen Jacmohone, partner of L'Alliance Révision S.à r.l., 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

3. that the registered office of the Company is established at 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le cinquième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"BWI Company Limited" constituée selon le droit de Hong Kong, ayant son siège social au Unit 6601, 66/F, The Center, 99 Queen's Road Central, Central, Hong Kong, inscrite au Registre des Sociétés (Companies Registry) de Hong Kong



sous numéro HK 1351326, représentée par Maître Valérie BIDOUL, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 juillet 2009, cette procuration restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination BWI Company Limited S.A. qu'elle déclare constituer comme suit:

## STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de "BWI Company Limited S.A." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siègesocial.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet sociaux.** La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés (y inclus upstream ou cross-stream) au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.** Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier jour ouvrable du mois de mai à 10:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

**Art. 10. Administration.** Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") ou par un Conseil de deux (2) administrateurs qui n'a(ont) pas besoin d'être un(des) associé(s) de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des

décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) (a) la signature conjointe de deux membres du Conseil lorsque le Conseil a au moins trois membres, ou (b) la signature unique d'un membre quelconque du Conseil si le Conseil a deux membres, ou (c) la signature de l'Administrateur Unique dans le cas d'un Administrateur Unique, ou (ii) par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société

auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit trente-et-un mille (31.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750.-) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

*Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusque l'Assemblée Générale Annuelle tenue le ou aux alentours du 31 mai 2010:

- Monsieur Zijan ZHAO, business executive, résidant à 47440 Michigan Avenue, Suite 100, Canton, Michigan 48188 Etats-Unis;

- Madame Céline PIGNON, avocate, 8 rue des Prés, L-8039 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale Annuelle tenue le ou aux alentours du 31 mai 2010:

- Monsieur Bishen JACMOHONE, associé de L'Alliance Révision S.à r.l., 54, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

3. que le siège social de la société est établi au 1 rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BIDOUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 août 2009. Relation: EAC/2009/9604. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 AOUT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009108325/490.

(090129936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Alov S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 632.125,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.414.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of July.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Alov S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (the "Company"), incorporated on 1 October 2004 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 1317 of 24 December 2004. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 21 April 2005 by a deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 964 of 29 September 2005.

The meeting was presided by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Valérie Bidoul, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all 25,285 shares in issue in the Company were represented at the present meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the meeting was as follows:

1. Creation of two different classes of directors, i.e. class A and class B directors.

2. Reclassification of Mr. Reynders and Mrs Laguesse as class A directors and reclassification of Mr. Newton as a class B director.

3. Appointment of Mrs Denise Fallaize as an additional class B director of the Company.

4. Subsequent amendment and full restatement of article 8 (Management - General) of the articles of incorporation of the Company.

84477

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The meeting resolved to create two different classes of directors, i.e. class A and class B directors.

*Second resolution*

The meeting resolved to reclassify Mr. Reynders and Mrs Laguesse as class A directors and to reclassify Mr. Newton as a class B director.

*Third resolution*

The meeting resolved to appoint as an additional class B director as from the date hereof for an undetermined period Mrs Denise Fallaize, managing director, residing at Le Campere, Rue du Campe, St Pierre Du Bois, Guernsey GY7 9DA, born on 9 December 1963 in Guernsey.

The meeting then noted that, the board of directors is composed as follows as from the date hereof and for an undetermined period:

*Class A directors*

Mr. Robert Reynders

Mrs Sophie Laguesse

*Class B directors*

Mr. Richard Newton

Mrs Denise Fallaize

*Fourth resolution*

The meeting resolved to amend and fully restate article 8 (Management - General) of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 8. Management - General.** The Company is managed by two directors (gérants) at least who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the directors are appointed for an undetermined period. The directors may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The directors constitute a board of directors. Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Directors may be represented at meetings of the board of directors by another director without limitation as to the number of proxies which a director may accept and vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Directors' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any director.

The general meeting of shareholders may decide to appoint directors of two different classes, being class A directors and class B directors. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of directors are validly taken by the approval of the majority of the directors of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) any resolutions of the board of directors may only be validly taken if approved by the majority of directors including at least one class A and one class B director (which may be represented).

Except for restricted matters set-out in Article 9 of these articles of association, the Company will be bound by the sole signature of the director in the case of a sole director, and in the case of a board of directors by the joint signature of any two of the directors, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A director and one class B director (including by way of representation).

Except for restricted matters set-out in Article 9 of these articles of association, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole director or in case of a board of directors by the board itself (including by way of representation).



The board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, subject to the provision of Article 9 of these articles of association.

The board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Alov S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (la "Société"), constituée le 1<sup>er</sup> octobre 2004 suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1317 du 24 décembre 2004. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 avril 2005 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 964 du 29 septembre 2005.

L'assemblée a été présidée par Me Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut désigné comme secrétaire et scrutateur Me Valérie Bidoul, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris dans une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités de l'enregistrement.

Il appert de ladite liste de présence que toutes les 25.285 parts sociales en émission dans la Société étaient représentées à la présente assemblée et les associés de la Société ont déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Création de deux classes différentes de gérants, à savoir les gérants de classe A et de classe B.
2. Reclassification de M. Reynders et Mme Laguesse en tant que gérants de classe A et reclassification de M. Newton en tant que gérant de classe B.
3. Nomination de Mme Denise Fallaize en tant que gérant supplémentaire de classe B de la Société.
4. Modification subséquente et refonte complète de l'article 8 (Administration - Généralités) des statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité ce qui suit:

#### *Première Résolution*

L'assemblée a décidé de créer deux classes différentes de gérants, à savoir les gérants de classe A et de classe B.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée a décidé de reclassifier M. Reynders et Mme Laguesse en tant que gérants de classe A et de reclassifier M. Newton en tant que gérant de classe B.

#### *Troisième Résolution*

L'assemblée a décidé de nommer en tant que gérant supplémentaire de classe B à partir de la date du présent acte pour une période indéterminée Mme Denise Fallaize, managing director, demeurant à Le Campere, Rue du Campe, St Pierre du Bois, Guernesey GY7 9DA, née le 9 décembre 1963 à Guernesey.

L'assemblée a ensuite noté que le conseil de gérance est composé comme suit à partir de la date du présent acte et pour une période indéterminée:

*Gérants de classe A*

M. Robert Reynders



Mme Sophie Laguesse

*Gérants de classe B*

M. Richard Newton

Mme Denise Fallaize

#### *Quatrième Résolution*

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre complètement l'article 8 (Administration - Généralités) des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 8. Administration - Généralités.** La Société est administrée par au moins deux gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par un vote à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et le terme de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur mandat est également révocable à tout moment avec ou sans cause (ad nutum).

Les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication permettant à toutes les personnes de prendre part à la réunion, de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue au seul moyen d'une conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés, preuve de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées conformes ou des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, étant les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification des gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne pourra valablement être adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

A l'exception des problèmes spécifiques définis à l'Article 9 des présents statuts, la Société sera engagée par la signature individuelle du gérant dans le cas d'un gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance par la signature conjointe de deux gérants, entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

A l'exception des problèmes spécifiques définis à l'Article 9 des présents statuts, la Société sera engagée par la signature individuelle de toute personne ou toutes personnes aux quelle(s) de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique ou dans le cas d'un conseil de gérance par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut déléguer son pouvoir pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, sous réserve des dispositions de l'article 9 des présents statuts..

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (éventuelle) de ces agents, la durée de leur mandat et toutes autres conditions pertinentes de leur mission."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été déclarée close.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison du présent acte sont évalués à MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les membres du Bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kopéra, Bidoul, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9016. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009108275/198.

(090130495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

---

**Art Investments International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009109049/9.

(090130582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Art Investments International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009109050/9.

(090130583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Art Investments International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009109052/9.

(090130584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Anphiko Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009109063/10.

(090130608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---

**Girimob S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 99.365.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109064/10.

(090130610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

---